

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 7 SEPTEMBRE 2018

Président: Monsieur GIROT Thierry,

Présents: Mesdames et Messieurs GIROT Thierry, VALETTE Michel, COURTAULT Joëlle, CHANUT Nathalie, CHAUSSINAND Laurent, CURINIER Maria Isabel, EYMARD Frédéric, Faure Monique, MAGALDI Bernadette.

Absents excusés : CHAMBARD Chantal.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Mme CURINIER Maria Isabel est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu conseil du 22 JUIN 2018 : approbation à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Modification du PLU de Saint Martin de Valamas,
- 2) École point sur la rentrée 2018-2019,
- 3) Cantine et garderie : horaires et tarifs,
- 4) Bilan estival du camping et du plan d'eau,
- 5) Questions diverses.

1) Modification du PLU de Saint Martin de Valamas,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il nous est demandé d'approuver les modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Martin de Valamas, en qualité de Commune limitrophe.

Après présentation portant sur les articles UB6, UB7 et UB11, le Conseil Municipal, délibère et donne son accord à l'unanimité pour ces modifications.

2) École : point sur la rentrée 2018-2019,

Monsieur le Maire avec le 1er Adjoint étaient présents lors de la rentrée de l'École Primaire, les 19 élèves ont accueilli leur nouvelle Professeure des écoles, titulaire du poste, Mme Lucie CINTORINO. Les aides aux sorties extra-scolaires seront calculées sur les mêmes bases que l'année précédente. Tous les points des petits travaux demandés avant la rentrée ont été effectués.

3) Cantine et garderie : horaires et tarifs,

La cantine est ouverte de 11h 30 à 13 h 30, l'inscription à ce service est obligatoire la semaine précédente sur le tableau affiché à l'école avant le vendredi midi pour la semaine suivante. Seuls les cas de force majeure (accident, hospitalisation...) pourront permettre une inscription du jour au lendemain. Le tarif est de 1€ par jour.

La garderie est ouverte de 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 30, les jours ouvrables scolaires. L'inscription à ce service est obligatoire la semaine précédente sur le tableau affiché à l'école avant le vendredi midi pour la semaine suivante. Seuls les cas de force majeure (accident, hospitalisation...) pourront permettre une inscription du jour au lendemain. Le tarif est de 1€ par heure et 0,50 € par demi-heure.

4) Bilan estival du Camping et du plan d'eau,

Les recettes du camping municipal sont en légère hausse, malgré un mois de juillet faible en fréquentation. Il est à souligner que les pannes des téléphones fixes et portables récurrentes ont pénalisé les réservations auprès de la mairie.

Le plan d'eau a connu une belle activité, les analyses de l'eau à la qualité requise pour la baignade ont été conformes. Pour la prochaine saison, Monsieur le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de remplacer les plateaux du barrage.

4) Questions diverses,

Par question écrite, Monsieur Ribeyre Jean Claude, demande où en est la réhabilitation du Pré-Nouveau à Massas. Monsieur le Maire indique que des dossiers de demande de subvention en vue de réhabiliter le site, auprès de la Fondation du Patrimoine ainsi qu'auprès du département (FIPA) n'ont pas été retenus pour 2018, mais un nouveau dépôt doit être effectué avant le 15 février 2019.

Pour le clocher de l'Église, le moteur de volée est en panne et un devis a été demandé

La séance est levée à 19 h 30

Prochain Conseil Municipal le 19 Octobre 2018.

M. le Maire,
GIROU Thierry

